Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 030-213001563-20251015-DEL_2025_10_01-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
27

nombre de membres absents excusés représentés :
2

nombre de membres absents non représentés
0

date de la convocation :
9 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Diane ARRIAGADA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, M. Eric MARC, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Laure DELAMON (pouvoir à Mme CONDET) et Mme Julie DELVAL (pouvoir à M. VIERNE).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2025/10/01 – Mise en place du dispositif "Demandez Angela"

Rapporteur : Mme Patricia POUBLANC

1. Aspects juridiques

VU les dispositions de l'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les éléments partagés lors du dernier Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune et la nécessité de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;

2. Eléments de contexte

Le harcèlement sexiste dans l'espace public touche un nombre important de personnes, en particulier de femmes. Les résultats du dernier sondage Ipsos, publiés en mars 2024, révèlent que 75 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement sexuel dans l'espace public. Selon la dernière étude du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes (HCE 2024), plus d'une femme sur deux (58 %) déclare qu'elle a déjà renoncé à sortir faire des activités seule. L'augmentation de 3 % (55 % en 2023) souligne un sentiment d'insécurité croissant.

Selon le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), qui centralise les données de la police et de la gendarmerie nationale, 84 500 personnes, majoritairement des femmes, ont été victimes de violences sexuelles en dehors du cadre familial, en France, en 2024. Cette même année, sur la commune de Marguerittes, 29 victimes de violences physiques hors cadre familial ont été enregistrées.

Publié le : 20/10/2025 14:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/42471

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 030-213001563-20251015-DEL_2025_10_01-DE

"Demandez Angela" est un dispositif qui existe depuis 2016 en Angleterre et depuis 2019 en France. Il consiste à créer un réseau de lieux-refuges (commerces, établissements recevant du public, …), identifiables par un autocollant apposé sur leur vitrine, dans lesquels toute personne se sentant harcelée ou en danger peut entrer, demander discrètement "Où est Angela ?", et être prise en charge et mise en sécurité (abri, contact d'un proche, de services de secours, …) par le personnel formé à cet accueil.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la commune, dans une dynamique partenariale, avec les acteurs locaux de la prévention et de la sécurité (police, gendarmerie, CCAS, centre social, service de prévention spécialisé, commerces, acteurs de l'accueil, …).

Depuis son origine, "Demandez Angela" s'est déployé dans de nombreuses communes, dont Nîmes en 2021, puis Alès en 2023. Aujourd'hui, Bagnols-sur-Cèze, Bernis, Clarensac, La Calmette, Saint-Chaptes, ou encore Pont-Saint-Esprit, œuvrent également à la mise de ce réseau sûr et solidaire.

Ce dispositif sera soumis à un suivi et une évaluation annuelle, en lien avec les partenaires locaux de sécurité et de prévention, afin de mesurer le nombre de lieux adhérents, le nombre de signalements ou cas d'usage, et l'impact sur le sentiment de sécurité des habitants, en particulier des femmes.

3. Incidence financière

Les coûts estimés pour la mise en place du dispositif sur la commune comprennent :

- la formation du personnel : formation des commerçants et des divers agents d'accueil des victimes (commerces, établissements publics, …) pour savoir répondre de manière adaptée, écouter, sécuriser et orienter ;
- la signalétique : autocollants "Demandez Angela" pour les vitrines des lieux-refuges volontaires ;
- les supports de communication : affiches et/ou flyers pour informer le public du dispositif et des lieux refuges.

Les crédits nécessaires seront proposés au budget primitif 2026 de la commune pour un montant de 2 000 €. Ce montant pourra évoluer en fonction du nombre de lieux partenaires et des modalités de formation.

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la mise en place du dispositif "Demandez Angela".

Article 2 : **autorise** M. le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

5. Annexe

Néant.

Pour extrait certifié conforme

Yohan MESSABIER
Secrétaire de séance

Rémi NICOLAS
Maire

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

Publié le : 20/10/2025 14:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/42471